

Les survivants de l'ouragan Ida peuvent bénéficier du remboursement des frais liés à un groupe électrogène et à une tronçonneuse

Release Date: Septembre 6, 2021

BATON ROUGE, Louisiane. – Les survivants de la Louisiane qui ont acheté ou loué un groupe électrogène et/ou une tronçonneuse à la suite de l'ouragan Ida peuvent bénéficier du remboursement de ces frais par la FEMA.

La FEMA ne peut pas rembourser le matériel pris en charge par une autre source, comme une assurance habitation, contre les inondations ou d'autres types d'assurance. Les paiements en double ou les remboursements d'une aide fournie par une assurance ou toute autre source sont interdits par la loi.

Les survivants souhaitant bénéficier du remboursement d'un groupe électrogène et/ou d'une tronçonneuse par la FEMA doivent tout d'abord faire une demande d'aide en ligne sur [DisasterAssistance.gov](https://www.disasterassistance.gov), en téléchargeant l'application mobile FEMA ou en appelant la ligne d'assistance FEMA au 800-621-3362 (800-462-7585 pour les malentendants). Des opérateurs multilingues sont disponibles. Les lignes sont ouvertes de 6 à 22 heures, HAC, sept jours sur sept. Les utilisateurs du 711 ou d'un service de relais vidéo peuvent appeler le 800-621-3362.

Les demandeurs qui achètent ou louent un groupe électrogène et / ou une tronçonneuse entre le 26 août 2021 et le 25 septembre 2021 peuvent être admissibles à une aide financière en vue de son remboursement si les conditions suivantes sont satisfaites :

- Le demandeur répond aux exigences d'éligibilité au programme de la FEMA pour les particuliers et les ménages.
- Le logement est la résidence principale du demandeur et se trouve dans une paroisse désignée au titre du programme pour les particuliers et les ménages. Il



FEMA

Page 1 of 2

s'agit des paroisses suivantes : Ascension, Assumption, East Baton Rouge, East Feliciana, Iberia, Iberville, Jefferson, Lafourche, Livingston, Orleans, Plaquemines, Pointe Coupee, St. Bernard, St. Charles, St. Helena, St. James, St. John the Baptist, St. Martin, St. Mary, St. Tammany, Tangipahoa, Terrebonne, Washington, West Baton Rouge et West Feliciana.

- Le groupe électrogène a été acheté ou loué en raison de perturbations du réseau de distribution d'électricité du fait de l'ouragan Ida.
- Le demandeur présente une preuve d'achat ou des justificatifs de la location.

Limites de prix

La FEMA peut rembourser jusqu'à 800 dollars pour les groupes électrogènes et 250 pour les tronçonneuses.

Sécurité des groupes électrogènes

Les survivants ne doivent jamais se servir d'un groupe électrogène à l'intérieur d'une maison, d'un garage, d'une cave, d'un vide sanitaire ou dans une zone partiellement close. Conservez ces appareils à l'extérieur, à l'écart des portes, des fenêtres et des bouches d'aération susceptibles de permettre l'entrée du monoxyde de carbone à l'intérieur.

Pour obtenir les dernières informations, consultez fema.gov/disaster/4611. Suivez le compte Twitter de la région 6 de la FEMA à twitter.com/FEMARegion6 ou son compte Facebook à facebook.com/FEMARegion6/.

